

# **ENQUETE PUBLIQUE**

**Du 28 Octobre 2024 au 15 Novembre 2024**

**CONCERNANT LE PROJET DE DECLASSEMENT EN  
VUE D'ALIENATION DE PLUSIEURS CHEMINS RURAUX  
SUR LA COMMUNE DE LA CLUSAZ**

***DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE***



# **PROCES VERBAL DE CLÔTURE**

## **SOMMAIRE – RAPPEL**

### **1 Le Commissaire Enquêteur**

### **2 Préparation de l'Enquête**

- 2.1 Réunion avec les responsables du projet
- 2.2 Publicité, Information du Public
- 2.3 Etude du Dossier
- 2.4 Visa et cotation des pièces du dossier d'enquête
- 2.5 Vérification de l’Affichage
- 2.6 Visite des lieux

### **3 Déroulement de l'Enquête**

- 3.1 Mise à disposition
- 3.2 Permanences

### **4 Clôture de l'Enquête Publique**

## **1. Le Commissaire Enquêteur**

**Je soussigné Jean Claude HANON, commissaire enquêteur,** désigné par décision de Monsieur le Maire de LA CLUSAZ en date du 23 Septembre 2024,

**VU,** l'arrêté du 25 Septembre 2024 de Monsieur le Maire de LA CLUSAZ décidant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de désaffectation et de déclassement de parties du chemin rural du Bossonnet en vue de son aliénation, la désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une partie du chemin rural de la CROIX, d'une partie du chemin rural non dénommé situé au lieu-dit de la Fate, en vue de son aliénation, de parties du domaine public situés route du Nant et route des Confins, en vue de son aliénation, se déroulant du lundi 28 Octobre 2024 au vendredi 15 Novembre 2024 inclus,

**VU,** les avis au public par voie de presse informatique et l'accomplissement des formalités d'affichage sur le territoire de la commune de LA CLUSAZ, faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique,

**VU,** toutes les pièces du dossier regroupant les informations soumises au public sur le sujet précité,

**VU,** l'ouverture par le Maire des registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux fins de recevoir les observations du public, déposé en mairie de LA CLUSAZ,

***Après ses 2 permanences, rédige le présent procès-verbal de clôture.***

### **1.2 OBJET DE L'ENQUETE**

La présente enquête publique a pour objet le déclassement d'une portion de chemin rural du Bossonnet en vue de son aliénation (N°304), le déclassement d'une portion Chemin rural de la CROIX en vue de son aliénation (N°305), la désaffectation et le déclassement d'une partie du chemin rural non dénommé situé au lieu-dit de la Fate en vue de son aliénation (N°306), la désaffectation et le déclassement de parties du domaine public situées route du Nant et route des Confins en vue de son aliénation, sur la commune de LA CLUSAZ.

### **1.3 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE**

Cette opération est régie par :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants ;

Le Code Rural et de la Pêche, et notamment ses article L.161-1 à L.161-13 et R.161-25

Le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants,

La délibération du Conseil Municipal du 19 Septembre 2024, suivant laquelle il a été décidé de procéder à l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement et à la désaffectation de parties du chemin rural du Bossonnet en vue de son aliénation

La délibération du Conseil Municipal du 19 Septembre 2024 suivant laquelle il a été décidé de procéder à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement de parties de chemins ruraux et de parties du domaine public, chemin de la Croix,

La délibération du Conseil Municipal 19 Septembre 2022, suivant laquelle il a été décidé de procéder à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement de parties de chemins ruraux et de parties du chemin rural non dénommé au lieu-dit La Fate en vue de son aliénation

La délibération du Conseil Municipal du 19 Septembre 2024, suivant laquelle il a été décidé de procéder à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation de parties du domaine public situées route du Nant et route des Confins.

Le 25 septembre 2024, Monsieur le Maire de LA CLUSAZ, prenait les ARRETES, 2024/304,2024/305,2024/306,2024/307, prescrivant cette ENQUETE PUBLIQUE en définissant la modalité **(voir en ANNEXE)**

Par ces mêmes ARRETES, en son article 4, monsieur le Maire de LA CLUSAZ m'a désigné, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour cette enquête domiciliée à la mairie de sa commune.

## **2. PREPARATION DE L'ENQUETE**

### **2.1 Réunion avec le responsable du projet :**

Des contacts téléphoniques avec le responsable du projet m'ont permis d'obtenir les informations nécessaires et d'organiser le déroulement de l'enquête

Une réunion en Mairie de LA CLUSAZ a eu lieu le Mardi 22 Octobre 2020, en présence de Madame TOCHON Liliane

A cette occasion, Madame TOCHON m'a présenté les projets de déclassement, des dossiers précités en objet.

### **2.2 Publicité, information du public :**

L'avis d'enquête a été apposé sur le panneau extérieur de la mairie de LA CLUSAZ et sur les différents sites concernés, et sur le site de la Commune.

Les avis ont également été insérés dans les annonces légales des journaux suivants :

- « Essor » en date du 10 Octobre 2024
- "Le Dauphiné Libéré " en date du 10 Octobre 2024

### **2.3 Etude du dossier:**

Les pièces constituant chacun des dossiers soumis à l'enquête sont les suivantes :

- Un registre coté et paraphé, destiné à recevoir les observations du public
- La délibération du Conseil Municipal
- Une notice explicative présentant le projet,
- Plan de situation
- Plan de division
- Un état parcellaire,
- L'arrêté municipal du 25 septembre 2024, prescrivant l'enquête publique et désignant le commissaire enquêteur.

### **2.4. Visa et cotation du dossier d'enquête:**

J'ai effectué le 28 Octobre 2024 à la mairie de LA CLUSAZ le paraphe de chacune des pièces des dossiers mis à l'enquête et des registres d'enquête.

## **2.5 Vérification des affichages:**

J'ai effectué le 22 Octobre 2024 le contrôle des lieux d'affichage légal de la commune pour m'assurer de la présence de l'avis d'enquête publique et j'ai pu vérifier la disponibilité sur le site Internet de la mairie que l'information relative à l'enquête était disponible.

## **2.6. Visite des lieux:**

Accompagné de Madame TOCHON, j'ai effectué le 22 Octobre 2024 une visite des sites concernés par cette enquête. Suite aux observations des résidents de la copropriété Le Parnasse, j'ai effectué une nouvelle visite des lieux du chemin de La Croix le 15 Novembre.

## **3.DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

Mise à disposition, du 28 Octobre 2024 au 15 Novembre 2024, en mairie de LA CLUSAZ, aux jours et dates d'ouverture, des dossiers d'enquête, et des registres d'enquête, ouverts cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Permanences assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de LA CLUSAZ les jours suivants :

- \* Lundi 28 Octobre de 9h00 à 12h00
- \* Vendredi 15 Novembre de 9h00 à 12h00.

A l'issue de leur visite, quatre personnes ont rédigé une observation sur le registre d'enquête chemin de La Croix : Mr et Mme MATWICKI et Mr et Mme REDRON.

Quatre courriers ont été transmis au Commissaire Enquêteur : Mme MULLER, Copropriété Parnasse à La Clusaz, Monsieur GOBBET, Monsieur MATHIEU.

Aucune observation ni courriers n'ont été déposés pour les dossiers, chemin du Bossonnet, chemin rural non dénommé lieu-dit La Fate, Route du Nant et Route des Confins.

## **4 .FORMALITES DE CLOTURE**

- Les registres d'enquêtes ont été clos par mes soins dès la clôture de l'enquête le Vendredi 15 Novembre 2024 à 12h00.
- Les certificats d'affichage ont été fournis par la mairie de LA CLUSAZ.

***J'ai donc déclaré CLOSE l'Enquête Publique pour le Projet de  
déclassement d'une portion de chemin rural du Bossonnet en vue  
de son aliénation (N°304), la désaffectation et le déclassement  
d'une partie d'une partie du Chemin rural de la CROIX (N°305) en  
vue de son aliénation, la désaffectation et le déclassement d'une  
partie du chemin rural non dénommé situé au lieu-dit de la Fate en  
vue de son aliénation (N°306), la désaffectation et le déclassement  
de parties du domaine public situées route du Nant et route des  
Confins en vue de son aliénation, sur la commune de LA CLUSAZ.***

Fait à Doussard le 16 Novembre 2024  
Le Commissaire Enquêteur  
Jean Claude HANON

